



Information

Le secteur des services financiers canadien

Octobre 2003

Les assurances multirisques au Canada

Aperçu

- L'industrie canadienne des assurances multirisques couvre les risques de toutes les branches d'assurance, à l'exception de l'assurance-vie. En 2001, elle a généré des primes nettes de plus de 21 milliards de dollars. L'assurance automobile demeure la plus importante branche des assurances multirisques au Canada.
- Les assureurs multirisques et leurs intermédiaires (y compris les courtiers indépendants, les experts en sinistres et les actuaires) emploient environ 100 000 personnes au Canada.
- Avec des actifs de 66 milliards de dollars, l'industrie des assurances multirisques joue un rôle important dans l'économie canadienne.
- L'industrie regroupe une vaste gamme de participants comprenant les assureurs directs, les réassureurs, l'État, qui participe au régime d'assurance automobile personnelle, les accords d'autoassurance comme les échanges d'assurance de réciprocité, de même que les assureurs « captifs ».
- Les assureurs multirisques privés du Canada ont enregistré un bénéfice de 600 millions de dollars en 2001, soit une baisse de 50 % par rapport à 2000.
- L'industrie canadienne des assurances multirisques compte environ 230 assureurs se livrant une vive concurrence. Le plus important d'entre eux détient une part du marché estimée à 9,5 %. L'industrie n'est donc pas très concentrée.
- Les sociétés étrangères détiennent une part importante du marché canadien des assurances multirisques, soit 64 % des primes nettes gagnées.
- La Société d'indemnisation en matière d'assurances est un organisme de protection des souscripteurs financé par l'industrie ayant pour but de donner suite aux demandes d'indemnité des souscripteurs pour la plupart des polices émises par les assureurs multirisques en cas d'insolvabilité de l'un d'eux.
- La réglementation des assurances relève conjointement du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Même si les assureurs multirisques peuvent être constitués en société sous le régime des lois fédérale ou provinciales, le gouvernement fédéral assure le contrôle prudentiel des trois quarts des sociétés, lesquelles représentent plus de 80 % du chiffre d'affaires de l'industrie. Les gouvernements provinciaux sont responsables des règlements de conformité de tous les assureurs multirisques.



Introduction

L'industrie canadienne des assurances multirisques contribue à appuyer l'économie canadienne en assumant le risque financier inhérent à de nombreuses activités des particuliers et des entreprises. En d'autres termes, les pertes subies par quelques-uns sont assumées par l'ensemble des souscripteurs, ce qui est gage d'une plus grande stabilité financière pour les particuliers et les entreprises et facilite la planification pour l'avenir. De façon générale, l'industrie comprend toutes les branches d'assurance, à l'exception de l'assurance-vie et de l'assurance-maladie, quoique quelques sociétés offrent, sous réserve de certaines limites, des produits d'assurance-maladie et d'assurances accidents.

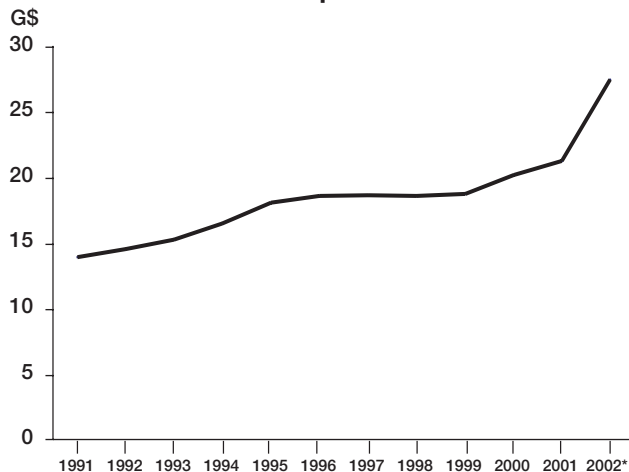
Avec des actifs de 66 milliards de dollars, l'industrie des assurances multirisques joue un rôle important dans l'économie canadienne. En 2001, l'industrie des assurances multirisques a généré des primes nettes d'un peu plus de 21 milliards de dollars, un résultat légèrement supérieur à l'année précédente (graphique 1). Les données

préliminaires pour 2002 indiquent une hausse substantielle, les primes nettes s'élevant à 27 milliards. Des 21 milliards en primes nettes touchées en 2001, plus de 11 milliards provenaient de l'assurance automobile, alors que la majeure partie du reste provenait de l'assurance de biens (personnels et commerciaux) et de l'assurance responsabilité (graphique 2). En outre, les sociétés d'État ont souscrit une autre tranche de 4,1 milliards en primes d'assurance automobile au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique¹.

Structure de l'industrie des assurances multirisques au Canada

La gamme des produits d'assurances multirisques offerts au Canada se reflète dans le nombre et la grande variété des participants de l'industrie. On compte environ 230 assureurs actifs au Canada, ce qui comprend des sociétés canadiennes, de même que des succursales ou des filiales capitalisées séparément de sociétés étrangères agréées au Canada. Les sociétés étrangères livrent une vive concurrence sur le marché

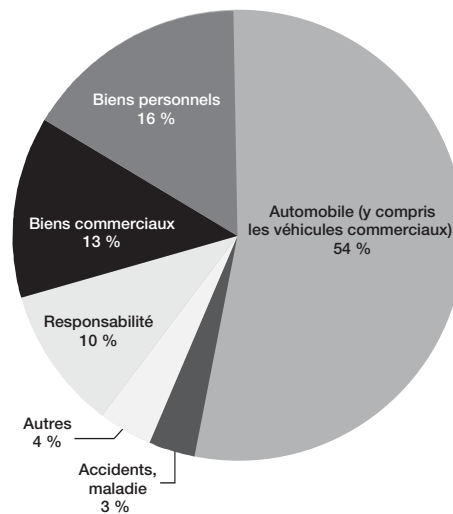
Graphique 1
Primes nettes dans l'industrie des assurances multirisques



* Donnée préliminaire

Sources : Conference Board du Canada, *The Canadian Financial Services Industry, The Year in Review*, édition de 2002 et Bureau d'assurance du Canada, *Perspective*, volume 9, numéro 1, mars 2003

Graphique 2
Primes nettes par branche d'assurances dans l'industrie des assurances multirisques, 2001



Source : Bureau d'assurance du Canada, *Assurances de dommages au Canada*, 2002

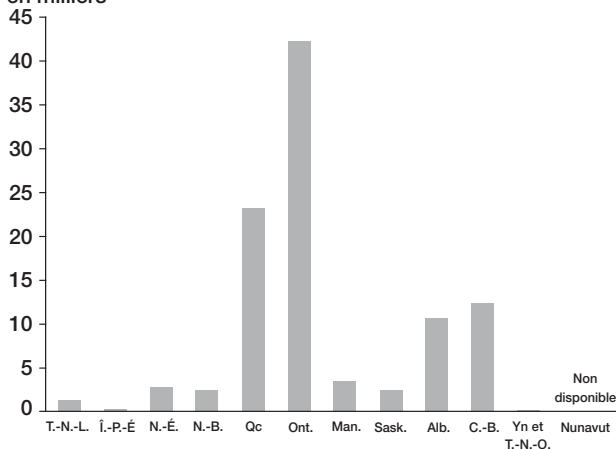
¹ La présente fiche d'information porte principalement sur l'assurance offerte par des sociétés privées. Sauf indication contraire, les descriptions et les données excluent l'assurance fournie par des entreprises du secteur public.

canadien des assurances multirisques : 7 des 10 assureurs les plus importants appartiennent à des intérêts étrangers, et les assureurs étrangers représentent 64 % des primes nettes gagnées.

Conformément à la tendance observée à l'échelle internationale, l'industrie des assurances multirisques au Canada est en période de regroupement. En 1980, les 26 assureurs les plus importants ont souscrit 50 % des primes nettes, alors qu'en 2001, les huit principaux assureurs détenaient un peu plus de la moitié du marché (la liste des 10 principaux assureurs d'après les primes nettes souscrites figure à la fin du document). Toutefois, en dépit des regroupements en cours, aucun assureur multirisque ne détient à lui seul plus de 10 % du marché canadien. En outre, plus de 20 assureurs multirisques sont entrés sur le marché canadien au cours des années 1990.

Outre les quelque 40 000 employés travaillant pour les assureurs directs en 2001, le Canada possède un vaste réseau d'intermédiaires d'assurance autonomes qui emploient 61 000 courtiers, experts et évaluateurs en sinistres indépendants (ces derniers évaluent les sinistres en assurances multirisques). Les emplois dans le secteur des assurances multirisques sont répartis à l'échelle du pays, mais sont concentrés en Ontario et au Québec (graphique 3).

Graphique 3
Emploi dans le secteur des assurances multirisques, par province et territoire, 2001
en milliers



Source : Bureau d'assurance du Canada, *Assurances de dommages au Canada*, 2002

Les sociétés d'État fournissent elles aussi des assurances multirisques. Il s'agit surtout de l'assurance automobile, qui est offerte par des sociétés d'État provinciales en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan et au Québec. Ces sociétés fournissent de l'assurance collision et responsabilité en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. Au Québec, le gouvernement n'offre que de l'assurance responsabilité, l'assurance collision revenant à des assureurs privés. Les sociétés d'État provinciales détiennent 26,6 % du marché canadien de l'assurance automobile.

Réassurance et autoassurance

Les assureurs directs versent des primes aux réassureurs qui acceptent en retour d'assumer une part du risque. Le marché mondial de la réassurance est un filet de sécurité important pour les assureurs multirisques canadiens, qui ont transféré des polices d'une valeur de quelque 1,9 milliard de dollars aux réassureurs en 2001. Bien que cela ne représente que 8 % des primes souscrites à l'échelle de l'industrie, le recours judiciaire à la réassurance est un outil particulièrement important pour la gestion des sinistres à faible probabilité qui entraînent des pertes importantes, comme les désastres naturels.

Les réassureurs et les courtiers en réassurance ne sont pas tenus de s'inscrire auprès des organismes canadiens de surveillance, mais peuvent choisir de le faire. De leur côté, les assureurs directs du Canada sont assujettis à des contrôles réglementaires lorsqu'ils ont recours à des réassureurs. Ces mesures comprennent notamment la détermination de la santé financière des réassureurs et le plafonnement à 75 % des polices émises par un assureur direct qui peuvent être réassurées. En outre, la proportion des polices qui peuvent être cédées à des réassureurs non réglementés au Canada est limitée à 25 %.

Les assureurs directs disposent d'une autre solution : ils peuvent créer des consortiums d'assureurs dans le cadre desquels ils acceptent de partager certains types de

risques. À titre d'exemple, mentionnons les Canadian Industrial Risks Insurers et le Canadian Aviation Insurance Group.

Certaines sociétés participent également à divers accords d'autoassurance. Citons, entre autres, un échange réciproque d'assurance aux termes duquel un groupe exerçant une activité connexe accepte de partager certains types de risques. Au Canada, des commissions et des conseils scolaires, des hôpitaux et des universités ont conclu de tels échanges de réciprocité.

Une autre forme d'autoassurance qui gagne en importance est la propriété d'assureurs « captifs » par une ou plusieurs sociétés canadiennes. Un assureur captif est une entreprise appartenant habituellement à des sociétés commerciales et qui reprend, en tout ou en partie, les polices d'assurance de ses propriétaires. Différentes raisons peuvent amener une société mère à constituer un assureur captif. Ce peut être, par exemple, pour combler des besoins particuliers d'assurance, mettre en place un mécanisme d'autofinancement, atténuer l'impact du cycle de souscription de l'industrie des assurances, permettre à l'organisation d'améliorer la gestion du risque, ou renforcer le contrôle sur la circulation des fonds à l'intérieur de l'organisation. Certains assureurs captifs sont constitués sous le régime de l'*Insurance (Captive Company) Act* de la Colombie-Britannique. En vertu de cette loi, les assureurs captifs peuvent profiter d'exigences d'agrément moins onéreuses, permettant l'application de seuils de fonds propres moins élevés. D'autres assureurs captifs créés par des sociétés canadiennes peuvent maintenir leur siège à l'étranger, par exemple, aux Bermudes ou aux Bahamas, à condition de limiter leurs activités sur le marché canadien à la réassurance.

Rentabilité et investissement

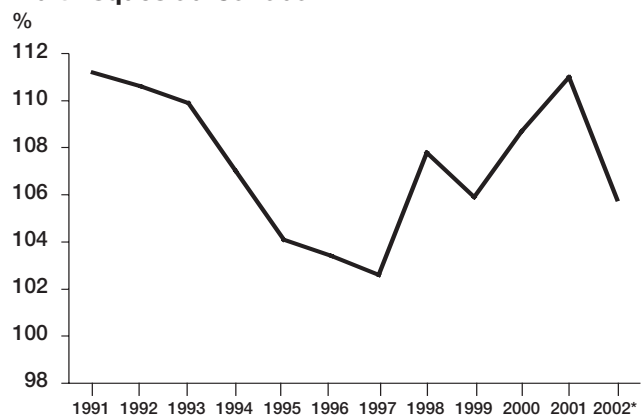
L'activité des assureurs multirisques peut être partagée en deux segments : la souscription et les placements. Comme dans d'autres pays, y compris les États-Unis, les activités

d'assurances multirisques au Canada entraînent habituellement des pertes de souscription dans la plupart des branches principales. Cela veut dire que les primes versées chaque année en contrepartie des polices ne suffisent pas à couvrir les demandes d'indemnité et les dépenses. Toutefois, ces pertes de souscription sont généralement plus que compensées par les revenus de placement générés par l'actif de l'industrie.

Les assureurs multirisques du Canada investissent généralement dans des obligations d'État et d'entreprise du Canada, de même que dans des actions privilégiées et ordinaires. Ces placements reposent sur des produits financiers sûrs qui génèrent traditionnellement un revenu stable.

L'une des mesures des pertes de souscription est le ratio combiné, c'est-à-dire le rapport entre la somme des demandes d'indemnité et des dépenses d'exploitation et les primes gagnées nettes. Un ratio supérieur à 100 % reflète une perte de souscription. Le ratio combiné de l'industrie a connu une amélioration, passant de 111,2 % en 1991 à 102,6 % en 1997. Il a ensuite grimpé à 110,7 % en 2001 (graphique 4). Les données préliminaires pour 2002 indiquent une amélioration du ratio combiné, qui s'établit à 106 %.

Graphique 4
Ratio combiné des assureurs multirisques au Canada



* Donnée préliminaire

Source : Bureau d'assurance du Canada, *Assurances de dommages au Canada*, 2002

Malgré des pertes de souscription de plus de 2,1 milliards de dollars, l'industrie a réalisé un bénéfice de 600 millions de dollars en 2001, en raison notamment de ses revenus de placement. Étant donné la structure des opérations d'assurance, la rentabilité des assureurs multirisques est sensible aux légères variations du rendement des placements. Les résultats financiers préliminaires pour 2002 indiquent une nouvelle baisse des chiffres, ces derniers étant les plus bas jamais enregistrés. Les primes plus élevées appliquées au cours de l'année n'ont pas suffi à compenser l'augmentation des frais de règlement et l'érosion des revenus de placement. En 2001, l'indice TSE 300 a subi la deuxième perte la plus importante de son histoire, de sorte que le rendement des placements des assureurs multirisques a diminué. La faiblesse des marchés continue de réduire la rentabilité du secteur des assurances multirisques.

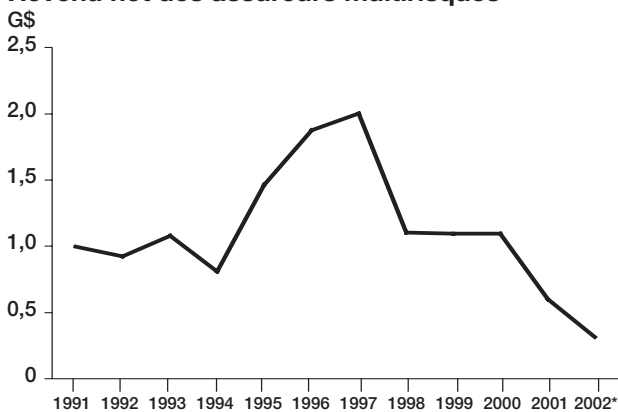
Tout comme dans d'autres pays, la rentabilité de l'industrie des assurances multirisques au Canada est cyclique. Cette rentabilité a chuté au cours des quatre dernières années, notamment en raison d'une hausse plus forte que prévu des demandes d'indemnité et d'un revenu de placement nettement plus faible (graphique 5).

Alors que le ratio combiné est un moyen utile de comparer des assureurs multirisques, le rendement des capitaux propres permet de

comparer différents types d'institutions financières. Le rendement des capitaux propres des assureurs multirisques a fortement chuté, passant de 13,1 % en 1997 à 7,1 % en 1998, surtout en raison des réclamations liées à la tempête de verglas. Le rendement des capitaux propres a continué de diminuer par la suite en raison de la faiblesse des marchés financiers et de la hausse des frais de règlement (graphique 6). Entre 1995 et 2001, le rendement des capitaux propres des assureurs multirisques a été de 8,6 % en moyenne, ce qui est inférieur au résultat de 13,8 % affiché par les banques et à celui de 10,2 % des assureurs-vie, mais supérieur au rendement de 8,0 % des coopératives de crédit (graphique 7).

Étant donné que, dans bien des cas, les polices d'assurances multirisques doivent être renouvelées chaque année, les assureurs couvrent généralement leur passif en investissant dans des titres à court terme très liquides, comme des obligations d'État et d'entreprise, qui ont tendance à être très sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Les actifs des assureurs multirisques peuvent être classés en deux catégories : près de 44 % sont des actifs non investis (actifs physiques ou immobilisations, placements dans des sociétés affiliées, créances, dépôts à terme de moins d'un an, espèces et actifs divers); le reste est investi de façon prudente, en accord avec les lois fédérales (graphique 8).

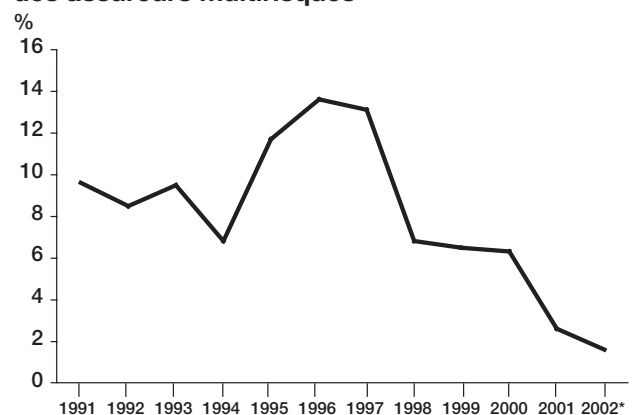
Graphique 5
Revenu net des assureurs multirisques



* Donnée préliminaire

Source : Bureau d'assurance du Canada, *Assurances de dommages au Canada*, 2002

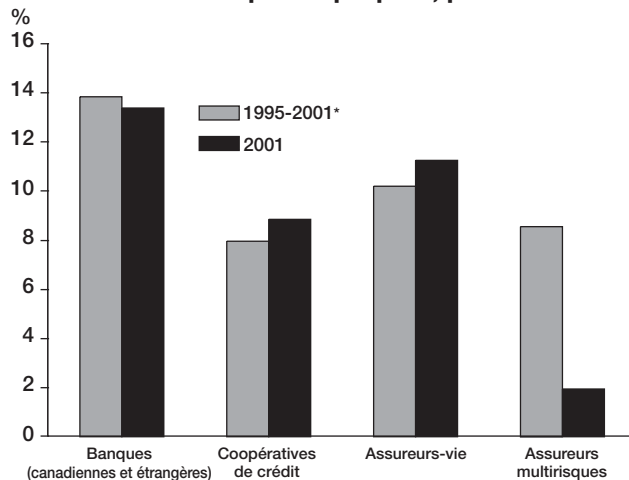
Graphique 6
Rendement des capitaux propres des assureurs multirisques



* Donnée préliminaire

Sources : Conference Board du Canada, *The Canadian Financial Services Industry, The Year in Review*, édition de 2002 et Bureau d'assurance du Canada, *Perspective*, volume 9, numéro 1, mars 2003

Graphique 7
Rendement des capitaux propres, par secteur



* Moyenne des taux annuels

Source : Conference Board du Canada, *The Canadian Financial Services Industry, The Year in Review*, édition de 2002

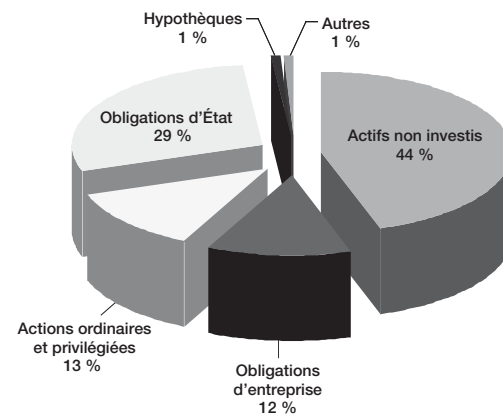
Contexte juridique et réglementaire

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se partagent la compétence dans le secteur des assurances au Canada, et ils participent tous deux à la réglementation et à la surveillance des membres de l'industrie canadienne des assurances multirisques.

Les autorités fédérales surveillent la solvabilité et la stabilité de la plupart des assureurs multirisques, c'est-à-dire les sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale et les filiales canadiennes de sociétés étrangères. De leur côté, les autorités provinciales sont responsables de la solvabilité des assureurs constitués sous le régime d'une loi provinciale. Elles revoient également les modalités des contrats d'assurance, de l'agrément des sociétés, des agents, des courtiers et des experts en sinistres en plus de réglementer la tarification d'assurances. En somme, l'assurance automobile demeure la seule branche d'assurance où la tarification fait l'objet de réglementation au Canada.

Près des trois quarts des assureurs multirisques sont surveillés par le gouvernement fédéral, par l'entremise du Bureau du surintendant des institutions financières, car ils exercent leurs activités dans plus d'une province ou sont des filiales de sociétés étrangères. Ces assureurs

Graphique 8
Actifs des assureurs multirisques au Canada, 2001



Source : Bureau d'assurance du Canada, *Assurances de dommages au Canada, 2002*

détiennent plus de 80 % du marché des assurances multirisques. Toutefois, les sociétés assujetties à la réglementation fédérale doivent aussi être agréées dans chaque province et territoire où elles exercent des activités d'assurance.

Au Canada, les assureurs multirisques doivent convaincre les organismes de réglementation qu'ils détiennent des provisions techniques suffisantes pour satisfaire aux besoins prévus de leurs souscripteurs. Ils doivent aussi se conformer à des exigences de fonds propres qui ont été modifiées le 1^{er} janvier 2003. Dans le cas des assureurs fédéraux, le nouveau Test du capital minimal sert à mesurer l'adéquation du capital des réassureurs canadiens. Ce test remplace le Test de l'actif minimal. Le nouveau test de solvabilité ne devrait pas avoir d'impact sur le montant du capital détenu par l'industrie.

Les assureurs doivent détenir au moins 1 \$ de capital pour chaque tranche de 3 \$ de revenu-primaires. Toutefois, la pratique dans l'industrie est beaucoup plus prudente, de sorte que les assureurs conservent 1 \$ de capital pour chaque tranche de 1,23 \$ de revenu-primaires. Le ratio des capitaux propres aux primes de l'industrie a augmenté au cours des récentes décennies au Canada, aux États-Unis, en Europe et dans les principaux autres marchés d'assurances à travers le monde.

Les institutions financières canadiennes actives dans d'autres sphères du secteur des services financiers sont assujetties à des restrictions législatives et réglementaires relativement à leur participation à l'industrie canadienne des assurances multirisques. Par exemple, les banques et d'autres institutions de dépôt à charte fédérale peuvent posséder des filiales de souscription d'assurance, mais il leur est interdit d'émettre directement des polices d'assurance depuis leurs succursales. De façon générale, les banques ne sont pas autorisées à exercer des activités reliées à la vente directe d'assurance dans leurs succursales, mais elles peuvent toutefois exercer un nombre limité d'activités dans certains domaines liés à leurs opérations bancaires, comme les cartes de crédit et l'assurance voyage.

Les Canadiens peuvent aussi acheter de l'assurance auprès d'assureurs non agréés au Canada. Toutefois, la mesure dans laquelle les assureurs non agréés peuvent souscrire des polices à des résidents canadiens est rigoureusement limitée et surveillée par les organismes de réglementation.

Protection des souscripteurs

La Société d'indemnisation en matière d'assurances (SIMA), qui garantit la plupart des polices d'assurances multirisques au Canada depuis 1988 à concurrence d'un certain plafond, offre une protection supplémentaire à bon nombre de souscripteurs canadiens. L'adhésion à la SIMA est obligatoire dans toutes les administrations canadiennes aux fins de l'agrément dans les secteurs d'activité de cette dernière. La SIMA a constitué un fonds de réserve de quelque 30 millions de dollars. Elle est également habilitée à percevoir des cotisations auprès des assureurs multirisques membres en cas d'insolvabilité d'un assureur. Elle peut également compter sur une marge de crédit de 10 millions de dollars auprès d'une grande banque. La SIMA verse un maximum de 250 000 \$ en cas de perte ou de dommage direct pour toute réclamation découlant d'un même sinistre. Par contre, elle n'intervient pas

si une autre police couvre le sinistre en question. Les assureurs étrangers ayant des filiales au Canada doivent y maintenir des actifs pour garantir la protection des souscripteurs. Les sociétés canadiennes et étrangères peuvent émettre une police d'assurances multirisques directement à une entreprise ou à un particulier.

Principaux dossiers ayant une incidence sur l'industrie

Réforme de la réglementation des services financiers

La réglementation gouvernementale fait partie intégrante du maintien de la confiance du public dans le système financier et de la protection des intérêts des souscripteurs. Le 24 octobre 2001, la loi fédérale prévoyant la réforme du cadre de réglementation du secteur des services financiers (projet de loi C-8) est entrée en vigueur. Cette loi a mis en place l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, qui a pour mandat d'assurer l'observation des dispositions visant les consommateurs dans les lois fédérales régissant les institutions financières. Elle oblige également les assureurs multirisques à adhérer à un mécanisme indépendant de règlement des différends pour traiter des plaintes qui n'ont pas été réglées à la satisfaction des consommateurs et des petites entreprises.

La législation fédérale régissant les institutions financières reconnaît le rôle important des pratiques de saine gouvernance en énonçant les principales attentes à l'endroit des institutions financières dans ce domaine. Les institutions doivent notamment établir des règles sur les droits des actionnaires et des souscripteurs, le rôle des administrateurs, des vérificateurs et d'autres conseillers, de même que des règles régissant la préparation, l'examen et la communication de l'information. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral examine le cadre de gouvernance des sociétés dans son application aux sociétés d'assurance fédérales.

Stratégie canadienne de prévention des désastres

Les préparatifs d'urgence demeurent une priorité pour les assureurs multirisques. Mis sur pied en 2001, le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile est le principal organisme fédéral chargé de veiller à ce que les autorités civiles nationales soient suffisamment prêtes en cas d'urgence en établissant des partenariats avec le secteur privé, les provinces, les territoires et les municipalités. Plusieurs provinces augmentent présentement leurs initiatives de prévention des désastres. À titre d'exemple, citons les préparatifs en cas de séisme en Colombie-Britannique et les initiatives de gestion des inondations au Manitoba. Les récentes pertes sans précédent attribuables aux inondations du Saguenay et de la rivière Rouge, de même qu'à la tempête de verglas qui a frappé l'est de l'Ontario et le Québec ont intensifié la revendication de mesures concrètes.

Actes terroristes

Les événements du 11 septembre 2001 ont eu un impact net sur les marchés mondiaux des assurances multirisques et de la réassurance. La modification du niveau des primes, ainsi que du type et de l'ampleur des risques que les réassureurs sont disposés à accepter, a eu des répercussions sur les sociétés d'assurance à l'échelle mondiale, y compris sur les sociétés canadiennes d'assurances multirisques. Combiné au faible rendement des placements attribuable à des taux d'intérêt bas et à la faiblesse des marchés boursiers, cet impact a fait bondir les primes au cours des dernières années, ce qui a entraîné une modification des protections d'assurance. L'une des conséquences des événements du 11 septembre 2001 est que certaines polices d'assurances multirisques ne couvrent plus forcément les « actes terroristes ».

Les 10 principaux assureurs multirisques au Canada, d'après les primes nettes souscrites, 2001

Raison sociale	Pays d'origine	Primes nettes souscrites
(en milliers de dollars)		
Groupe CGU Canada Ltée	Royaume-Uni	1 957 128
ING Canada	Pays-Bas	1 890 195
Groupe Co-operators	Canada	1 379 024
Royal & Sunalliance	Royaume-Uni	1 342 777
Economical, Groupe d'Assurance	Canada	1 101 628
Lloyd's Underwriters	Royaume-Uni	918 196
Groupe Desjardins	Canada	915 284
AXA Canada Inc.	France	903 639
State Farm Insurance Companies	États-Unis	885 250
Zurich North America Canada	Suisse	841 258
Ensemble des assureurs multirisques		20 557 336
Part des 10 principaux assureurs		59,0 %
Part des 5 principaux assureurs		37,3 %

Source : *Canadian Insurance*, examen statistique annuel, 2001